

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

**Membres**

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 16 mai 2016**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE166628002**

**Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée  
de 30 mois, avec la firme BioForest Technologies Inc.,  
fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide  
TreeAzin. Montant de l'entente-cadre: 9 363 564 \$,  
taxes incluses. Autoriser une dépense de 2 926 114 \$  
pour l'année 2016, taxes incluses.**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE166628002**

Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 30 mois, avec la firme BioForest Technologies Inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin. Montant de l'entente-cadre: 9 363 564 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense de 2 926 114 \$ pour l'année 2016, taxes incluses.

À sa séance du 27 avril 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel aucun appel d'offres n'a été effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.*

Le 5 mai 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont apprécié les explications du Service confirmant que l'adjudicataire est bel et bien un fournisseur unique. Ils ont aussi compris que les prix négociés avec le fournisseur étaient avantageux pour la Ville.

Le Service a assuré les membres de la commission que les prix négociés avec le fournisseur étaient avantageux pour la Ville, mais les membres auraient souhaité obtenir des comparaisons avec les prix payés par d'autres municipalités. Le Service a souligné qu'il pourrait faire des recherches auprès d'autres villes québécoises et canadiennes, mais a fait remarquer que les données pourraient ne pas être comparables dans la mesure où plusieurs municipalités sollicitent les marchés pour obtenir dans un même contrat le produit et les services pour l'injection des frênes.

Pour la Commission, il conviendrait, à l'avenir, de démarrer le processus d'acquisition de l'insecticide plus tôt et de colliger des données comparatives sur les prix payés par d'autres clients.

Les membres croient enfin qu'il serait utile, à l'avenir, avant de lancer un processus d'acquisition de l'insecticide TreeAzin et des services pour l'injection des arbres, de mesurer laquelle des deux approches serait la plus rentable pour la Ville : un contrat pour l'acquisition de l'insecticide et un autre pour les services d'injection ou un contrat unique couvrant les deux besoins.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel aucun appel d'offres n'a été effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE166628002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**